

AFFECTATIONS GÉOGRAPHIQUES



HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES :

Percy - CLAMART (92)
Bégin - SAINT-MANDE (94)
Clermont-Tonnerre - BREST (29)
Robert Picqué - VILLENAVE D'ORNON (33)
Lavéran - MARSEILLE (13)
Sainte-Anne - TOULON (83)
Desgenettes - LYON (69)

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTÉ :

ECMSSA - CHANTEAU (45)
ECMSSA/AMaBdx BORDEAUX (33)
DAPSA - CHANTEAU (45)
DAPSA/EA2RS BREST (29)
ERSA - MARSEILLE (13)
ERSA - VITRY LE FRANCOIS (51)

OUTRE-MER :

Guyane,
Nouvelle Calédonie - Séjour de 2 ans

Missions de courte durée hors métropole (Île de la Réunion, Djibouti) et sur les théâtres d'opérations extérieures où la France est engagée.



CONTACTS

E.C.M.S.S.A. CENTRE DE FORMATION DU RAVITAILLEMENT SANITAIRE

TSA 50006
45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

Secrétariat : 02 38 60 75 05
Chef de centre : 02 34 08 53 40
Adjoint au chef de centre : 02 38 60 75 35
 ecmssa.cftms@gmail.com

SERVICE DE SANTE DES ARMEES

sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr

Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.

EN SAVOIR+

www.defense.gouv.fr/sante

- ▶ Onglet Recrutement
- ▶ Administratifs et techniciens
- ▶ Sous-officiers
- ▶ **Technicien Supérieur Hospitalier Militaire**

© DGRH SSA

DEVENIR

TECHNICIEN D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE MATÉRIELS BIOMÉDICAUX MILITAIRE

Présent en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations extérieures, il est chargé de la maintenance préventive et curative des équipements médicaux.



STATUT



Militaire Infirmier et Technicien des Hôpitaux des Armées (M.I.T.H.A.), sous-officier, corps des Techniciens Supérieurs Hospitaliers.



RÉMUNÉRATION

Rémunération selon la grille indiciaire de la fonction publique hospitalière en vigueur.

ASPECTS PRATIQUES ET AVANTAGES



► Carte de réduction SNCF – 75% et carte SNCF Famille

► Possibilité de logement conventionné Défense

► 45 jours de permissions/an



PROFIL



Être de nationalité française



Être âgé de moins de 32 ans



Être détenteur du permis B



Disposer d'un casier judiciaire vierge



Avoir effectué sa journée d'appel à la défense (JAPD/JDC)



Être titulaire d'un diplôme BAC+2

Génie industriel et maintenance

Mesures physiques
Génie électrique et informatique industrielle

Électronique

Électrotechnique

Maintenance industrielle



Être apte médicalement



RECRUTEMENT & FORMATION

► Allocation financière octroyée par le Ministère des armées aux élèves ou étudiants s'engageant à servir en qualité de militaire après l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation, à hauteur de 5000 euros brut/an après signature d'une convention.

► Contrat initial de 5 ans, renouvelable, avec possibilité de devenir militaire de carrière.

FORMATION INITIALE

► **Formation biomédicale théorique et technique** : 11 mois (ECMSSA/CFRAV - Fleury-les-Aubrais)

► **Formation militaire initiale** : 1 mois (Ecole de Gendarmerie – Rochefort)

FORMATION CONTINUE

Sessions de formations dispensées en interne par des experts et en e-learning.